

novoferm

Déclaration de conformité/Déclaration d'incorporation CE

Conformément à la norme EN13241 des portes industrielles, annexe ZA, annexe IIA et

Novoferm Nederland BV
Industrieweg 4
6045 JG Roermond
Les Pays-Bas
Site de production Didam
Eekhegstraat 3-6
6942 GB Didam

déclare par la présente que...

- **Les portes sectionnelles Novoferm à commande manuelle de type Thermo et Novolux satisfont à toutes les exigences pertinentes de la directive CE sur les produits de règlement (UE) N° 305/2011**

■ Ces portes sectionnelles associées comme indiqué précédemment aux commandes de porte SE / Novoshaft 5.15, 5.20, 5.24, 5.24 WS, 9.15, 9.20, 9.24, 9.24 WS, 6.65 DU, 14.15 en 14.21 satisfont à toutes les exigences pertinentes de :

- la directive des produits de règlement (UE) N° 305/2011
- la directive machines 2006/42/CE
 - Les directives de protection en matière de sécurité et de santé suivantes, selon l'annexe I, sont retenues:
 - La directive de base générale n° 1

■ Les caractéristiques techniques spéciales, conformes à l'annexe VII B, ont été élaborées. Les organismes d'agrément les fourniront sous peu en cas de demande fondée sous une forme électronique.

- la directive basse tension 2014/35/EU
- la directive EMC 2014/30/EU

- La norme harmonisée suivante a été appliquée :

- EN 13241 Portes industrielles - Norme de produit

- La conformité a été contrôlée par l'organisme notifié suivant :

RWTÜV Systems GmbH

Organisme notifié 0044

Langemarckstraße 20
D - 45141 Essen

Roermond, 1 Mars 2017



Signature : F.W. Rieder
Administrateur délégué Novoferm Nederland BV

Nous déclarons avoir installé ce produit conformément aux instructions du fabricant.

Monteur : _____

Lieu : _____

Date : _____

Signature : _____

Numéro de production : _____

Si un changement non-approuvé ou inconnu par nos services a été appliqué au produit, cette déclaration CE n'est plus valable.